

Jeunes en librairie 2023-2024

« Jeunes en librairie » est un dispositif d'éducation artistique et culturelle d'incitation à la lecture personnelle et de découverte de la chaîne du livre, porté conjointement par les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, comme stipulé dans la *Circulaire interministérielle du 1er février 2021*.

Dans le cadre de ce dispositif, les enseignants élaborent des projets pédagogiques autour de la lecture, du livre et de l'écriture en lien avec des libraires indépendants et d'autres acteurs de la chaîne du livre (auteurs, illustrateurs, éditeurs, imprimeurs, organisateurs de fêtes et salons du livre, bibliothécaires...).

Ces projets de découverte de la chaîne du livre sont suivis d'une visite en librairie pour l'achat de livres à hauteur de 30€ par élève et apprenti dans la librairie partenaire.

En 2023-2024, la prise en charge des interventions en classe des professionnels du livre se fera via la part collective du Pass culture scolaire. Les achats de livres des élèves et apprentis en librairie seront financés directement par le ministère de la Culture en dehors du Pass culture.

Public visé : collèges, lycées généraux et technologiques, lycées professionnels, lycées agricoles, centres de formation d'apprentis et établissements publics et privés sous contrat.

Niveau des classes concernées :

- 4ème et 3ème (+ élèves de SEGPA des niveaux correspondants)
- 2nde, 1ère, Terminale générale et technologique
- 2nde, 1ère, Terminale professionnelle
- CAP de toutes filières
- Apprentis de toutes filières
- Dispositifs ULIS

Nombre de classes concernées : sélection des projets par un comité régional, en fonction de la qualité des propositions et des moyens alloués au dispositif et dans une limite de 2 classes par établissement.

Type de projet : classe entière

Territoire : région académique Auvergne-Rhône-Alpes

Objectifs généraux

- Découvrir la librairie et sa place dans la filière du livre.
- Favoriser le goût de la lecture et l'autonomie des jeunes lecteurs à travers tous types de livres : documentaires, livres d'art, littérature, BD, livres pratiques...
- Donner aux jeunes l'envie de fréquenter les librairies en toute autonomie.

Objectifs pédagogiques

- Comprendre comment est structurée la librairie en tant qu'espace (classements, mises en avant, vitrines...)
- Réfléchir collectivement à des critères de sélection bibliographiques.
- Être capable de distinguer différents types de collections, de livres et de lectures.
- Argumenter à l'oral et à l'écrit sur ses choix bibliographiques
- Découvrir les métiers du livre (de l'édition à sa promotion...) par des rencontres avec des professionnels du livre et/ou des ateliers de pratique.

Enjeux culturels

- Appréhender les spécificités du commerce physique et la place du libraire dans la vie du territoire, ainsi que les spécificités du commerce en ligne pour les biens culturels.
- Comprendre la diversité de la production éditoriale et les spécificités de l'économie du livre.
- Sensibiliser les jeunes à la question de la rémunération de la création littéraire.

DESCRIPTION DU DISPOSITIF

- **Un libraire se déplace dans la classe** pour présenter aux élèves et apprentis le métier de libraire (et plus largement la chaîne du livre).
- **Les élèves et apprentis se rendent dans la librairie partenaire** pour une visite organisée avec le libraire. Les visites peuvent se dérouler par groupes, en fonction des capacités d'accueil de la librairie.
- **Les élèves et apprentis acquièrent pour eux-mêmes un ou plusieurs ouvrages à hauteur de 30€ parmi** toutes les propositions de la librairie : littérature, documents, livres d'art, romans, BD, livres pratiques...
- **À cela, s'ajoutent deux interventions obligatoires** avec des acteurs de la chaîne du livre :
 - Une activité (demi-journée) **avec un auteur** : écrivain ou illustrateur ;

- Une activité (demi-journée) **avec un autre acteur de la chaîne du livre** : éditeur, imprimeur, libraire, organisateur de fêtes et salons du livre, relieur, calligraphe, typographe... Attention un auteur (écrivain ou illustrateur) n'est pas compris dans ce choix.
- Nature de l'intervention : rencontres, activités, ateliers d'écriture, d'illustration, de reliure ou d'impression, réalisation d'un livre...

Important : Il est indispensable de prendre contact au préalable avec le libraire pour définir les contours du projet. Les libraires sont peu disponibles pendant la période de la rentrée scolaire et littéraire jusqu'aux fêtes de fin d'année. Sauf avis contraire du libraire partenaire, cette période est à éviter pour envisager une rencontre/visite.

Les enseignants sont encouragés à envisager leur partenariat avec un libraire de proximité. Une cartographie et un annuaire des librairies indépendantes de la région sont disponibles dans la partie "Accompagnement et conseil aux enseignants" en page 3.

Remarques : Le dispositif peut s'articuler avec les actions déjà existantes en faveur du livre et de la lecture qui peuvent être spécifiques aux académies concernées (fêtes et salons du livre) ou relever d'initiatives nationales (Nuit de la lecture, Printemps des poètes, Fauve des lycéens, Lire l'économie, Prix du livre Sciences pour tous, Prix des découvreurs, Masterclass d'auteurs etc.).

Le dispositif peut s'articuler avec des projets de classe déjà existants : autre projet d'EAC déposé sur Adage par l'établissement, projet d'intérêt artistique et culturel ou autres dispositifs en fonction des académies. Dans ce cas, il est souhaitable que le projet ait une dimension transdisciplinaire, en impliquant des enseignants de spécialités différentes.

Les rencontres avec d'autres acteurs que ceux de la chaîne du livre (artistes plasticiens, comédiens, danseurs, musiciens, etc.) peuvent être mentionnées dans la candidature mais ne seront pas prises en charge dans le cadre du dispositif Jeunes en librairie. Elles peuvent faire l'objet d'autres co-financements et partenariats avec des structures culturelles.

ACCOMPAGNEMENT ET CONSEIL AUX ENSEIGNANTS

- Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, opérateur de ce dispositif, accompagne les enseignants dans la conception et la réalisation de leur projet : conseil, propositions d'intervenants de la chaîne du livre en région et ressources :
 - [Cartographie des libraires indépendantes](#)
 - [Annuaire des librairies indépendantes](#)

- [Site des auteurs en Auvergne-Rhône-Alpes](#)
 - [Annuaire des éditeurs](#)
 - [Cartographie des maisons d'édition](#)
 - [Cartographie des bibliothèques](#)
 - [Annuaire des manifestations littéraires](#)
- Sur le site d'Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture se trouvent également :
 - [Une FAO enseignants](#)
 - [Une boîte à outils enseignants](#)
 - [Un mode d'emploi Adage à télécharger en bas de cette page](#)

BUDGET

Le ministère de la Culture prend en charge :

Les achats d'un ou de plusieurs livres à hauteur de 30€ par élève / apprenti. *Coût total : 30€ x le nombre d'élèves / apprentis de la classe*

et via la part collective du Pass culture scolaire :

la rémunération de 3 interventions de professionnels du livre ainsi que les frais de gestion du projet. *Coût total : 650€ par classe*

Les interventions des professionnels seront prises en charge via le Pass culture d'après les tarifs suivants :

- une intervention d'une demi-journée d'un libraire. *Tarif : 150€ TTC*
- une intervention d'une demi-journée d'un auteur. *Tarif : 286,76€ (tarif de la Charte des auteurs 2023 qui sera revalorisé en 2024)*
- une intervention d'une demi-journée d'un autre professionnel du livre. *Tarif : 150€ TTC.*

Précision : Une demi-journée comprend une intervention d'une durée d'1h30 à 3h.

L'établissement scolaire prend en charge :

- Les frais liés au déplacement des intervenants (transport, hébergement, repas.)
- Le transport de la classe en librairie ou dans les autres lieux du livre.
- L'éventuel matériel pour les intervenants (papier, crayons, colle, impressions, etc.)

Précision : En cas de difficultés rencontrées pour la prise en charge du transport de la classe, merci de contacter Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture avant la fin de la période de candidature afin d'étudier les solutions possibles.

CALENDRIER ET CANDIDATURES

- 1) L'enseignant dépose son projet sur la plateforme Adage via **l'appel à projets spécifique** Jeunes en librairie. Merci de consulter [le mode d'emploi Adage disponible en bas de cette page](#).
- 2) Lancement et clôture de l'appel à projets du **2 mai au 16 juin 2023** pour les académies suivantes :
 - Académie de Grenoble
 - Académie de Lyon
 - Académie de Clermont-Ferrand
 - DRAAF
- 3) Les chefs d'établissement ont jusqu'au **23 juin** pour inscrire leur avis sur Adage (Défavorable, Favorable ou Très favorable).
- 4) Le comité régional de sélection valide les projets retenus : **juillet-août 2023**.
- 5) Votre projet est retenu :
 - **L'enseignant préserve l'offre Pass culture** d'Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture rendue visible pour son établissement uniquement.
 - **Le chef d'établissement réserve l'offre Pass culture.**
 - **Réunions de lancement et signature d'une convention de partenariat** entre l'opérateur du dispositif et l'établissement scolaire : **automne 2023**. L'enseignant s'engage à utiliser les outils de coordination et de communication mis en place par l'opérateur.
 - Lancement de l'opération avec les classes sélectionnées : **octobre 2023 jusqu'à la fin de l'année scolaire.**

RÉUNIONS D'INFORMATION EN LIGNE

Des réunions d'information en ligne se tiendront pour présenter les grandes lignes du dispositif, ainsi que les différentes manières dont libraires, enseignants et acteurs du livre qui pratiquent l'EAC peuvent inscrire ce dispositif dans leurs actions existantes ou bien construire un nouveau projet de médiation autour de Jeunes en librairie.

[Inscription obligatoire via ce formulaire](#)

- pour les libraires : **mercredi 10 mai de 9h à 10h30**
- pour les enseignants : **mercredi 10 mai de 14h à 15h30**
- pour les acteurs du livre (auteurs, éditeurs, organisateurs de manifestations littéraires, bibliothécaires, associations portant des actions de médiation autour du livre, acteurs du patrimoine écrit) : **mardi 9 mai de 11h à 12h30**

CONTACTS Délégations Académiques aux Arts et à la culture

DAAC de Clermont-Ferrand : ce.daac@ac-clermont.fr

DAAC de Grenoble : ce.daac@ac-grenoble.fr

DAAC de Lyon : daac@ac-lyon.fr

DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes : sonia.rougier@agriculture.gouv.fr

Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture

Mathilde Bouvier, chargée d'opération éducation artistique et culturelle

07 56 21 14 76 / m.bouvier@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org